



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept février, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 février 2023.

**PRÉSENTS** : M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie JOUSSET et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Carole SOLVET, Conseillère Municipale.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :**

#### **2023-12. REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE (MAIL DE LA POULE BLANCHE ET ÎLOT DU PARADIS) - APPROBATION DU PROGRAMME :**

Monsieur le Maire expose :

La Ville d'Ormes s'est engagée en 2019, à la requalification du centre-ville avec le réaménagement du mail de la Poule Blanche et de la Rue du Paradis.

Par délibération du 20 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de lancer une étude pré-opérationnelle avec un cabinet pluridisciplinaire pour définir un programme d'aménagement sur un périmètre.

Pour rappel l'étude portait sur un périmètre d'étude, situé de part et d'autre de la rue Nationale :

L'un à l'Ouest dénommé, le mail de la Poule Blanche avec ses équipements publics (bibliothèque, école élémentaire) et ses commerces, et l'autre à l'Est représentant un ensemble foncier bâti et une réserve foncière communale jouxtant la rue du Paradis et l'allée du Vieux Puits.

Au centre, la rue Nationale, voie historique de la ville avec ses commerces et son carrefour à feux, pivot du projet, organise et définit par sa fonction d'axe majeur l'entrée dans le centre-ville et doit faire partie intégrante du projet.

Tous ces espaces, bien que proches, cohabitent de manière relative les uns avec les autres, sur des espaces aux statuts mal définis, souvent fatigués, formant au premier abord, une sorte de patchwork pour la zone de la rue du Paradis.

Dans ce contexte il convient, afin d'accompagner cette démarche de requalification urbaine, d'affirmer la centralité du centre-bourg et de renforcer son attractivité par la réalisation d'un projet urbain fort suivant le périmètre proposé.

Le Cabinet Daniel L'HEUDÉ et Olivier STRIBLEN, qui ont été retenus, ont présenté différents scénarii visant à guider le Conseil Municipal dans son choix d'aménagement urbain.

Les projets présentés au cours des différentes réunions ont permis de stabiliser la volonté du Conseil Municipal sur un périmètre d'emprise du projet et sur les choix d'urbanisme :

- Le périmètre a été amendé pour tenir compte des espaces situés derrière et à côté de la bibliothèque.
- Le Conseil Municipal, par délibération du 29 novembre 2022, a fait le choix d'acquérir le logement locatif social appartenant à VALLOIRE HABITAT, en vue de sa démolition pour ouvrir davantage l'espace devant l'entrée de l'école élémentaire.

Les éléments suivants devront être pris en compte :

- La création d'un îlot de verdure autour et devant la bibliothèque.
- Un espace de stationnement pour les commerces, l'école et la bibliothèque.

- Une place urbaine entre le fleuriste et le restaurant de la Poule Blanche.
- L'aménagement de la rue Nationale au droit du projet des deux côtés (Poule Blanche et Paradis).
- La requalification et le dévoiement de la rue du Paradis pour la rapprocher du centre du futur projet.
- Le découpage de parcelles permettant l'urbanisation de l'îlot du Paradis de part et d'autre de la nouvelle voie recréée.
- Les espaces de circulation pour les piétons, les cyclistes et les véhicules.
- La place du végétal dans l'emprise du projet dans un programme de renaturation du centre urbain.

Un programme d'aménagement de requalification annexé à la présente délibération, sera joint au dossier de consultation destiné à retenir un maître d'œuvre. Il sera également annexé à la convention de maîtrise d'ouvrage unique qui sera conclue avec Orléans Métropole.

Le nouveau périmètre amendé, qui est défini dans le programme de requalification du Centre-Ville tient compte des réflexions qui ont été menées au cours des différentes réunions.

Vu l'avis de la Commission Générale du 21 février 2023,

**Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur les composantes de ce programme d'aménagement urbain de requalification du centre-ville.**

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 28 février 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 1<sup>er</sup> mars 2023.

Publié ou notifié le : 1<sup>er</sup> mars 2023.

